

SÉANCE DU 29 JUIN 2015

DELIBERATION N° DEL040-15

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150629-DEL040-15-DE
Date de télétransmission : 15/07/2015
Date de réception préfecture : 15/07/2015

L'an deux mille quinze, le 29 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 juin 2015 s'est réuni à la
mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,
C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et
MM. P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,
J-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND en date du 23/06/15)
M. BAH Rahim (Pouvoir à S. CUSSIGH en date du 29/06/15)
M. MORIN Georges (Pouvoir à P. VERRI en date du 26/06/15)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 29/06/15)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à P. BERTHOLLET en date du 29/06/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER

M. Daniel FINAZZO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Affectation définitive du résultat 2014 – budget principal.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En référence à la nomenclature M14, applicable aux communes de plus de 3 500 habitants,
le conseil municipal a constaté, lors du vote du budget, les résultats provisoires de
l'exercice 2014 comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de clôture 2014 : 1 345 147,41 €

Section d'investissement

Excédent de clôture 2014 : 365 307,52 €

Après validation des comptes définitifs et en application de la nomenclature M14, le conseil
municipal constate le résultat définitif de 2014.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation définitive du résultat 2014 comme suit :

- intégration des restes à réaliser 2014 en dépenses : 1 056 222,54 €
- affectation de la somme de 690 915,02 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser et de l'excédent de clôture d'investissement
- reprise en section de fonctionnement, au compte 002, de l'excédent de clôture de 2014 soit 654 232,39 €
- reprise en section d'investissement, au compte 001, de l'excédent de clôture 2014 soit 365 307,52 €

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 22 voix pour et 5 contre.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 juin 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI